

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 Janvier 2017

--- L'an deux mille dix-sept le vingt Janvier à 18 heures 00
le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure
Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
mairie de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS,
Président.

Date de la convocation : 13 Janvier 2017

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Grégory BERTONI,
Joëlle BLANCHARD, Jean-Claude CHABAUD, Chantal CHAIX, Alain
COSTE, Gérard COUTELLE, Frédéric DAUPHIN, Béatrice FIGUIERE,
Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Yannick GENDRON, Patrick HEYRIES,
François HUGON, Olivier LENOIR, Serge LERDA, Isabelle MORINEAUD,
Jean-Noël PASERO, Antoine POLATOUCHE, Sabine PTASZYNSKI, Frédéric
ROBERT, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Christian TRABUC, Pierre-Yves
VADOT, Michel WATT.

Absent(s) excusé(s) : Brice CHADEBEC (pouvoir à M. François HUGUON),
Robert ESCARTEFIGUE (pouvoir à M. Philippe SANCHEZ), Farid
RAHMOUN (pouvoir à M. Frédéric DAUPHIN)

Départ en cours de séance : M.LENOIR lors de l'examen du projet de
délibération n°02/2017

Secrétaire de séance : Frédéric DAUPHIN

DCC N° 05/2017

Membres en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

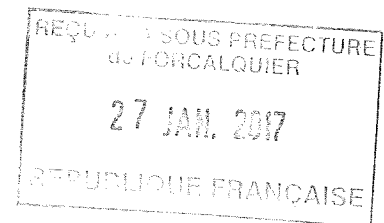
**OBJET : ADHESION AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER DU SISTERONNAIS
BUECH ET ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

--- Le Président rappelle que le territoire de la vallée du Jabron est intégré au périmètre du GAL
Leader du pays Sisteronais-Buech. A ce titre, la Communauté de communes Jabron Lure Vançon
Durance doit délibérer pour désigner un membre titulaire et un membre suppléant issus du territoire
de la vallée du Jabron pour siéger au comité de programmation.

--- Après avoir fait appel à candidature, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE**, les représentants suivants :
 - Alain COSTE titulaire
 - Jean-Noël PASERO suppléant

----- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
R. AVINENS.

